

ASSEMBLÉE NATIONALE29 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 313

présenté par

MM. Roman, Blisko, Dosière, Blazy, Caresche, Dolez, Dufau, Montebourg, Vidalies, Charzat,
Cohen, Dray, François Lamy, Mme Lebranchu, M. Jean-Marie Le Guen, Mme Taubira,

MM. Tourtelier, Viollet

et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 57

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de maintenir intégralement les catégories protégées contre l'expulsion fondée sur une peine d'interdiction du territoire français sauf à vouloir aggraver la pratique de la double peine.